

Séance du 24 octobre 2022  
Convocation du 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Rachel BLOND, Loïc FRANCOIS, Yasmine LEVASSEUR, DELACHAPELLE-MOREL Denis, Maïté WARIN BLIN, Sandrine RYBARCZYK, René KAZMIERCZAK, Aïda DECORNET ; DEHAISNE Jean-Jacques ; COMTE Sophie, EKOUME Alain, Céline BELLIFA DELACHAPELLE-MOREL

Excusés : WEYDT-ROUVEURE Julie, Sandra TURMEL, Bérengère DELANDRE ; BEZEAUX Christian, BOYER Joanic, Eric RENAULT-RENAUD, LEANDRI Guillaume, DEVILLE Francesca

Pouvoirs : Dina BORGES à Yasmine LEVASSEUR, Fabien PELLEGRINELLI à Jean-Claude PELLERIN,

Secrétaire de séance : Yasmine LEVASSEUR

**Ordre du jour :**

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- 3/ Oise Habitat : Vente parcelles terrain lotissement rue E.Renan – F.Dolto (complément)**
- 4/ Finances : Tarifs Communaux 2023**
- 5/ Personnel Communal : Créations de postes**
- 6/ Personnel Communal : Suppressions et créations de postes**
- 7/ Informations**

➔ Monsieur le Maire procède à l'installation Madame BELLIFA DELACHAPELLE-MOREL Céline, nouvelle Conseillère Municipale après la démission de Monsieur LE MOULLAC Yves (suivante sur la liste)

### **1/ Désignation d'un secrétaire de séance**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Yasmine LEVASSEUR, secrétaire de séance.

### **2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **VALIDE** le compte-rendu de la séance précédente.

### **3/ Oise Habitat : Vente parcelles de terrain lotissement rue E. Renan – F. Dolto**

Nous avons reçu un mail de Oise Habitat le 5 octobre dernier, nous demandant un complément de délibération (plus précise pour la signature chez le notaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** que le terrain d'assiette de la résidence pavillonnaire « Ernest Renan » située rue Ernest Renan et rue Françoise Dolto et cadastrée section ZB numéros 116 (34 m<sup>2</sup>), 118 (26 m<sup>2</sup>), 119 (271 m<sup>2</sup>) et 121 (1377 m<sup>2</sup>) et que la parcelle cadastrée avant division section ZB numéro 115 partie (3 m<sup>2</sup>) soient vendus à OISE HABITAT — Office Public de l'Habitat des Communes de l'Oise moyennant le prix de 171 110 € (cent soixante et onze mille cent dix euros) conforme à l'avis du Domaine du 14 mars 2022 (valable 1 an).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à paraître à l'acte constatant à la fois la résiliation du bail emphytéotique du 16 octobre 1998 et le transfert de propriété à venir, qui sera reçu par l'Office Notarial de CREIL - et à signer tous actes, documents et conventions s'y rapportant.

#### 4/ Finances : Tarifs Communaux 2023

Madame Rachel BLOND, présente les nouveaux tarifs pour l'année 2023 et souligne que la volonté municipale est de ne pas augmenter les tarifs pour les administrés de Fitz-James malgré l'inflation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs de l'exercice 2023 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

PROPOSITION TARIFS COMMUNAUX BUDGET 2023			2022	2023
SALLE PMF	FITZ JAMES	VIN D'HONNEUR	0,00 €	0,00 €
		WEEK-END (petite et grande salle)	310,00 €	310,00 €
		PETITE SALLE	60,00 €	60,00 €
	COMMUNAUTE DE COMMUNES	VIN D'HONNEUR	164,00 €	164,00 €
		WEEK-END	660,00 €	700,00 €
		PETITE SALLE	65,00 €	65,00 €
	CONGRES	PETITE SALLE ou GRANDE SALLE	115,00 €	115,00 €
	ENTREPRISES	1/2 JOURNEE EN SEMAINE (petite ou grande salle)		80,00 €
		JOURNEE EN SEMAINE (petite ou grande salle)		160,00 €
	ORGANISME PUBLIC	1/2 JOURNEE EN SEMAINE (petite ou grande salle)	62,00 €	62,00 €
		JOURNEE EN SEMAINE (petite ou grande salle)	122,00 €	122,00 €
	CAUTION	PRINCIPALE		
	PENALITES	DETERIORATION	550,00 €	550,00 €
		TRI SELECTIF	105,00 €	105,00 €
LAVE-VAISSELLE		150,00 €	150,00 €	
MENAGE		130,00 €	200,00 €	
LIMITEUR DE SON		195,00 €	195,00 €	
SALLE BERONELLE	FITZ JAMES	WEEK-END	125,00 €	125,00 €
	CAUTION	PRINCIPALE		
	PENALITES	DETERIORATION	550,00 €	550,00 €
		TRI SELECTIF	105,00 €	105,00 €
		MENAGE	130,00 €	200,00 €
CIMETIERE	CONCESSIONS	50 ANS	131,00 €	131,00 €
		30 ANS	76,00 €	76,00 €
		15 ANS	46,00 €	46,00 €
	TAXES FUNERAIRES	OUVERTURE CAVEAU	16,00 €	16,00 €
		FOSSE SIMPLE	33,00 €	33,00 €
		FOSSE DOUBLE	46,00 €	46,00 €
		FOSSE ENFANT	0,00 €	0,00 €
		EXHUMATION	33,00 €	33,00 €
		EXHUMATION PROFONDE	46,00 €	46,00 €
	URNES	50 ANS	330,00 €	330,00 €
		30 ANS	203,00 €	203,00 €
		15 ANS	128,50 €	128,50 €
		TAXE OUVERTURE	13,50 €	13,50 €
	CAVURNES	50 ANS	330,00 €	330,00 €
		30 ANS	203,00 €	203,00 €
		15 ANS	128,50 €	128,50 €
CONCESSION DE VOIRIE	TERASSE (M <sup>2</sup> )		0,00 €	0,00 €
	DEBALLAGE		120,00 €	120,00 €
	FOOD TRUCK ET MARCHES		45€/Trim	45€/Trim
	CIRQUES ET SPECTACLES		150,00 €	150,00 €
CANTINE SCOLAIRE	MATERNELLES		3,48 €	3,48 €
	PRIMAIRES		3,99 €	3,99 €
	EXTERIEURS		4,57 €	4,57 €
CADEAU DE NOEL ENFANT DU PERSONNEL	PAR ENFANT DE MOINS DE 14 ANS DANS L'ANNEE EN COURS		65,00 €	65,00 €
PRIX DU REPAS DU 3EME AGE ( pour les personnes de moins de 60 ans accompagnant les bénéficiaires)			35,00 €	35,00 €

## **5/ Personnel Communal : Créations de postes**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- DÉCIDE la création de deux postes d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget.

## **6/ Personnel Communal : Suppressions et créations de postes**

Compte tenu de l'analyse faite par le Centre de Gestion de l'Oise, lors de notre audit organisationnel, il nous faut, pour des raisons de services et pour répondre au mieux à la notion de « Service Public », augmenter le temps de travail de trois de nos agents (+ 10%)

Nous avons reçu l'accord de principe des agents concernés ainsi que celui du Comité Technique le 28 juillet dernier.

Monsieur René KAZMIERCZAK, alerte Monsieur le Maire sur le fait d'anticiper la forte augmentation des fluides (électricité, gaz ...) qui feront, indéniablement baisser l'autofinancement des investissements prévus sur la Commune (recettes qui n'augmentent pas), en maîtrisant, en faisant des économies sur la masse salariale (volume).

Madame Rachel BLOND, rassure le Conseil Municipal, en expliquant que c'est justement le fait de recruter ou d'augmenter le temps de travail des agents que la Commune pourra maîtriser sa masse salariale. Jusqu'à présent, la Commune fait appel à du personnel extérieur pour renforcer les équipes (administratif, technique...) via par exemple le Centre de Gestion de l'Oise, qui coûte excessivement cher à la Commune, plus qu'un recrutement permanent.

Monsieur le Maire ajoute que cette année nous avons eu trois départs en retraite donc avec des salaires élevés qui disparaissent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

### **➤ DECIDE :**

1. La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (23h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (31h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial

2. La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (15h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (31h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial

3. La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (27h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Territorial

- DIT que les crédits seront inscrits au budget.

## **7/ Informations**

### ● **ZAD** (Zone d'Aménagement Différé)

↳ Monsieur René KAZMIERCZAK avise le Conseil Municipal qu'un arrêté a été pris par la Commune il y a 6 ans qui lui donne le droit de préempter de façon prioritaire les terrains faisant partie de cette ZAD. Ces terrains sont propices aux déplacements « doux » et permettraient de respecter l'environnement rural.

### ● **CAUE** (Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

↳ Monsieur René KAZMIERCZAK explique au Conseil Municipal que le CAUE a été missionné par la Commune pour schématiser les intentions communales en matière de respect environnemental et écologique en lien avec la ZAD.

### ● **Terrains de tennis**

↳ Monsieur René KAZMIERCZAK informe le Conseil Municipal, qu'après discussion et visite d'un terrain de tennis sur la Commune de Coye-La-Forêt avec Monsieur le Maire, que la Commune, qui avait pour projet de confier, après la signature d'un bail emphytéotique, la réhabilitation des terrains de tennis de la Commune au Club de tennis du Clermontois ne pourra pas se faire. De ce fait, la proposition de prendre en charge la réhabilitation de ces terrains par la Commune, conformément à la réglementation en vigueur, et de louer ensuite ces derniers au Club de tennis du Clermontois a été faite au Conseil Municipal.

### ● **Chemins ruraux**

↳ Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les chemins ruraux sont, pour une grande partie, considérablement réduits, par la nature ou par l'agriculture. Il informe donc qu'il travaille sur le sujet avec la Communauté de Communes.

### ● **Initiative Citoyenne**

↳ Monsieur Loïc FRANCOIS, rends compte au Conseil Municipal sur l'initiative citoyenne lancée par la Commune et par un administré de Fitz-James les samedis 22 et 29 octobre pour le nettoyage bénévole (désherbage) du Cimetière → Quatre personnes ont répondu présente le samedi 22 octobre dernier.

### ● **Maintien de l'entrée et sortie des écoles de la Tuilerie rue Louis Aragon (parking stabilisé)**

↳ Monsieur le Maire fait un point sur ce changement : plus sécuritaire, zone très accidentogène. Madame Aïda DECORNET alerte Monsieur le Maire sur la dangerosité du petit parking. Ce dernier la rassure en indiquant que la Police Municipale et lui-même travaillent sur ce sujet.

### ● **Point sur extinction éclairage public** → Retour plutôt positif des administrés

Séance levée à 20h30

JC PELLERIN  
Maire



Secrétaire de Séance

Y. LEVASSEUR  
Adjoint au Maire

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-après :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3/ Oise Habitat : Vente parcelles terrain lotissement rue E.Renan – F.Dolto (complément)
- 4/ Finances : Tarifs Communaux 2023
- 5/ Personnel Communal : Créations de postes
- 6/ Personnel Communal : Suppressions et créations de postes
- 7/ Informations

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maité	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	Pouvoir à Y. LEVASSEUR
Joanic	BOYER	Excusé
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE-MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Excusée
Francesca	DEVILLE	Excusée
Alain	EKOUME	
Guillaume	LEANDRI	Excusé
Céline	BELLIFA	
Fabien	PELLEGRINELLI	Pouvoir à JC. PELLERIN
Eric	RENAULT-RENAUD	Excusé
Sandrine	RYBARCZYK	
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT-ROUVEURE	Excusée